

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## traitem : taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 002375

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule 2909

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NAJIR Fikoune Date de naissance : 01/01/1996

Adresse : 1089

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/10/2019

Nom et prénom du malade : NAJIR Med

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie : ACF

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/10/19	DOCTEUR CARDIO	Enfant		DR. KADI ANIS RUE ABDELLAH MED 142 TÉL: 0522 33 64 01

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie ALAFAD 135 Rue 11ia Abou Dadi - BÉJAIA - Tel: 0522 33 64 01	24/10/19	625,30

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
SEK KAT Reception 14.10.19	01/11/19		40,00

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				Montants des Soins
				Début d'Execution
				Fin d'Execution
O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES	DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	D 00000000 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des Soins
				Date du devis
				Date de l'Execution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

PPV:14DH00  
PER:10/21  
LOT:H2333

*Anoual*

TAHOR 20MG 28 CPS  
P.P.V: 103DH40  
6118000250807

196278  
04 2013  
134.80  
**134.80**

INTHEMEDIC  
4 Rue Zoubeir Ibnou  
Ham 20500 Casablanca

P.P.V: 20.00

Casablanca, le 24 - IV - 2013

54,50 N° 11518 date 20/01/2021

1) Cardenolide 25mg sigt (S.V.)

103,40 \* TAHOR 20mg sigt (S.V.) Soin

2) \* Simform 4mg sigt (S.V.) D16<sup>H</sup>

3) \* VasParel 1g x 21 - Nolin Reste sain

134,80 \* Moolopryl 1g x 10 (S.V.) 8<sup>H</sup> Pharmacie FAO 16<sup>H</sup> 22<sup>H</sup>

99,00 \* Oclus 2mg (S.V.) 1.3.5 Rue 1 - BERA Tel.: 0524 44 01 Soin

14,00 \* Duliprane 1g si Vaudou (S.V.)

425,30 Dr. KADI ANIS Docteur CARDIOLOGUE Clinique ANGUL - CASABLANCA \* (Angle N° des FAR) - Rue Attarha Medeg 71 - CASABLANCA 153 40 Tel.: 05 22 81 53 40

LOT 181033  
EXP 02/2021  
PPV 99.00 DH

Pharmacie ALAFI - Rue Ida Abdou Mu - BECHICHI - Tel.: 0522 33 64 1

أخصانيون في جراحة الدماغ والأعصاب وأخصانيون في الانعاش 24 h / 24  
Urgences - Médecins réanimateurs et neurochirurgiens 24 h / 24

Clinique  
Anoual Casablanca



صحّة  
أنوال للدّار البيضا

Casablanca, le 24-10-2013

M. Mokriss Mohamed

- TR  
- INR

LABORATOIRE  
SEKKAT  
Réception  
Le



Docteur KADI  
Iman Center CARDIOLOGUE  
(Angle Av des FAR - Rue Arachid QUAI  
Tél: 05 22 37 53 48  
Anesthésiologues et Réanimateurs  
Casablanca 24/24  
Urgences - Médecins réanimateurs et neurochirurgiens 24/24

24 h / 24  
 Urgences - Médecins réanimateurs et neurochirurgiens 24/24  
 Clinique Anoual (دار البيضا) - شارع أنوال - الدار البيضا  
 14, Rue Zakieddine Attaoussi - par Bd Anoual - Casablanca  
 Tél. : 05 22.86.02.07 / 08 / 09 / 10 - Fax : 05 22.86.02.11 - E-mail : cliniqueanoual@menara.ma - Site Web : www.clinique-anoual.com

# Laboratoire Sekkat d'analyses médicales

Docteur Mohamed Sekkat  
Médecin Biogiste en analyses médicales

Adresse : N°12 Lot. El Yousser II, intersection rue El Yousser et rue Moqawama, à coté de BMCE bank, Berrechid  
Tél. : 05 22 51 77 81 / Email : laboratoiresekkat@gmail.com  
Urgences : 06 25 63 42 71

Biochimie - Hématologie - Virologie - Bactériologie - Parasitologie - Mycologie -  
Immunologie - Hormonologie - Toxicologie - Biologie de la reproduction

## Facture

N° facture : 19-6762

Patient : Mr NAJIB Mohamed

Édité le : 01/11/2019

Date prélèvement : 01/11/2019

Analyses	Valeur en B	Montant
EXPLORATION DE LA VOIE EXOGENE DE LA COAGULATION	40	40,00
Total B	40	40,00
APB	1,0	0,00
Majoration de garde		
Total		40,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Quarante dirhams\*\*\*

LE 01/11/2019  
L'EXPLORE  
Sekkat  
RÉCEPTION  
Le... DIA



# LABORATOIRE SEKKAT D'ANALYSES MEDICALES

## مختبر سقاط للتحاليل الطبية

▷:Х+.Θ.○ ⊕ΩΩ.Ε ΙΣ†+.Λ.ΗΣΗ.ΕΕΣΘΘΣΣ.

Dr. Mohamed SEKKAT  
Médecin Biologiste

Biochimie – Hématologie – Virologie – Bactériologie – Parasitologie – Mycologie –  
Immunologie – Hormonologie – Toxicologie – Biologie de la reproduction

Pvt du: 01/11/2019 à 8:02

Mr NAJIB Mohamed

**Edition du :** 01/11/2019

Né(e) le :01/01/1956

**Dossier N° : 011119-017**

Page : 1 / 1

## HEMOSTASE (SATELLITE MAX)

## Valeurs Usuelles

## Antériorité

## EXPLORATION DE LA VOIE EXOGENE DE LA COAGULATION

TAUX DE PROTHROMBINE : 14.33 % ( 70 - 100 )

TEMPS DE QUICK : 61.19 sec

J.N.R. : 4.82

## INTERPRETATION:

-INR = 1.9 - 2.5 : Prophylaxie thrombose veineuse.

-INR = 2.5 - 3.0 : phlébites, embolies pulmonaires.

-INR = 3.0 - 4.2 : prophylaxie artérielle (valves).

~~LABORATOIRE SEKKAT  
D'Analyses Médicales  
Dr. SEKKA A. Med  
Lot EL Yousser II N° 12 Berrechid~~